

# ***Get up Wallonia ! – Plan de relance***

## **Soutien régional aux pouvoirs locaux en matière d'informatique et de digitalisation**

Sur la proposition du ministre des Pouvoirs locaux, le Gouvernement wallon marque son accord sur l'octroi d'un montant de 10 millions d'euros destiné à améliorer l'infrastructure informatique des communes et des CPAS dans le cadre de la relance économique locale. Il s'agit d'une aide directe vers des pouvoirs locaux fortement sollicités durant la crise sanitaire et qui continuent à l'être encore aujourd'hui.

Avec le plan de relance *Get up Wallonia!*, le Gouvernement wallon s'est fixé une feuille de route au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs locaux.

La gestion de la crise a souligné l'importance des pratiques numériques et de travail à domicile. Des infrastructures solides et stables contribuent donc à la fois à la continuité du service public et à la relance économique au niveau local.

Une stratégie spécifique doit donc être déployée à l'égard des pouvoirs locaux, avec un accompagnement qui leur permette de planifier et de suivre la gestion de la période post-pandémie pour chaque enjeu : santé, cohésion sociale, économie, sécurité, logement, mobilité, commerce, ....

### **Deux objectifs en matière d'informatique et de digitalisation :**

1. Améliorer l'état global de l'infrastructure informatique locale, afin d'implémenter, notamment, les nouveaux modes de travail (télétravail) et de permettre aux administrations locales d'accroître leur capacité à répondre à des situations de crise ou d'extrême urgence ;
2. Améliorer la dématérialisation des échanges, en facilitant l'accès en ligne pour un maximum de démarches des citoyens et des entreprises.

Les moyens octroyés par la Wallonie à ses pouvoirs locaux financeront des actions d'optimisation de l'infrastructure et de développement du numérique par :

- la mise à jour ou l'acquisition de matériel informatique (ordinateurs portables, écrans...) ;
- la mise à jour ou l'acquisition de logiciels (cybersécurité connexion à distance, visio-conférence, diffusion de réunions, outils de communication à distance...) ;
- la mise en conformité des sites internet communaux, pour renforcer l'accès à l'information ;
- la formation au télétravail des agents et du management ;
- le développement d'applications au bénéfice des citoyens ou des entreprises ;

- la mise en place ou l'optimisation de processus de travail tendant vers une dématérialisation accrue des missions au niveau local.

La répartition du financement est réalisée sur la base d'un montant forfaitaire en fonction de la catégorie de la commune définie par le nombre d'habitants. Concrètement, chaque entité recevra un montant compris entre 5 000 et 500 000 euros qui couvrira au maximum 75% des dépenses réalisées.

Le financement est conditionné par une mise en place, au niveau local, de fortes synergies entre la commune et le centre public d'action sociale en vue d'accentuer l'efficacité de la mesure.

**Pour le ministre Dermagne :** *« la simplification administrative est une attente majeure du monde local, et je la considère comme une nécessité absolue. Elle passe par l'amélioration de l'informatique. La période de confinement a mis plus encore en lumière la nécessité d'outiller les pouvoirs locaux pour la mise en œuvre du travail à distance, l'organisation des réunions des organes par visio-conférence et la garantie d'accès de l'information aux citoyens et aux entreprises ! »*



**Olivier Rubay**

**Attaché de presse/relations publiques**

Cabinet de Monsieur Pierre-Yves Dermagne  
Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

**A.** Chaussée de Liège, 140-142 à 5100 Jambes

**T.** 0473/94.63.14

